

Liste des codes d'emplacement – Conditions d'utilisation.

La liste des codes de localisation (LCL) a été mise à jour en octobre 2016 et est disponible dans la version 3.0. La LCL 3.0 sera utilisée pour le service d'informations routières à partir du 8 avril 2017 à 11:00 heures. De même manière, la liste des codes d'événement (LCE) 4.02 déjà en service est soumise à un cycle d'amélioration continue. Avant de pouvoir commander et recevoir la LCL 3.0, l'acceptation des conditions d'utilisation de la LCL est requise :

Conditions d'utilisation de la liste des codes d'implantation luxembourgeois, version 3.0

Le Grand-Duché de Luxembourg, représenté par l'Administration des Ponts et Chaussées (PCH), fournit la liste des codes d'implantation luxembourgeois, version 3.0 aux conditions suivantes:

1. L'utilisateur s'engage à faire connaître l'utilisation de la liste de code d'emplacement luxembourgeois version 3.0 (LCL 3.0) aux Ponts et Chaussées (PCH). Le bordereau « Preuve d'utilisation » doit être utilisé à cette fin.
2. L'utilisateur reçoit, sans frais, une licence, qui n'est pas distribuée comme sous-licence, pour pouvoir utiliser la LCL à l'usage indiqué. Ce droit d'utilisation ne s'applique pas aux listes actualisées. La divulgation de la LCL luxembourgeoise 3.0 par l'utilisateur à des tiers est principalement non admissible. La divulgation à des tiers est exceptionnellement admissible si l'utilisateur diffuse la LCL en tant que composant d'un dispositif ou d'un logiciel ou d'une carte numérique ou de sa mise à jour, produit par lui. Dans ce cas, l'utilisateur doit prendre les mesures appropriées pour garantir qu'un tiers ne puisse pas poser des obligations, des garanties ou des revendications envers le Grand-Duché de Luxembourg, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) ou l'Administration des Ponts et Chaussées (PCH) sur l'exactitude et l'intégralité du contenu de la LCL. En cas de réclamation de tiers, l'utilisateur devra indemniser le Grand-Duché de Luxembourg, le MDDI ou les PCH.
3. Le MDDI et les PCH n'assument aucune responsabilité pour les dommages directs ou indirects, qui pourraient être liés à l'utilisation des LCL et/ou des contenus ou pour la présence de fautes techniques dans son contenu.
4. Le MDDI et les PCH n'assument aucune responsabilité pour les dommages directs ou indirects, qui pourraient être liés à l'utilisation des LCL.
5. En ce qui concerne les points 4 et 5, la responsabilité d'un tiers est exclue dans la même mesure.
6. La période de validité de la LCL 3.0 /LCL 4.02 ne peut pas être énoncée à l'heure actuelle. Le MDDI et les PCH n'acceptent donc aucune responsabilité sur la durée de la validité de la LCL et de la LCE.